

assemblées,

et de la commande publique

Monsieur Srinouvelou ADY Responsable du service Habitat

Délégation de signature accordée à :

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

2 0 OCT. 2023

et publication ou notification le :2 0 OCT. 2023

AR2023-139

## LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que Monsieur Srinouvelou ADY exerce les fonctions de Responsable du service habitat au sein de la Direction de l'aménagement de la ville de Nanterre,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services municipaux, il y a lieu de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

## ARRETE

Article 1 : Monsieur le Maire de Nanterre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Srinouvelou ADY, Responsable du service Habitat au sein de la Direction de l'Aménagement, pour la signature des courriers relevant du domaine de l'habitat dont ceux portant sur l'information de la gestion de la demande des logements sociaux.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressé.

Nanterre, le 20 octobre 2023

Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM